



Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 02 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 02 septembre 2024 à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSAN s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Chaussan, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux, maire, en session ordinaire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 30 aout 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 30 aout 2024.

Membres présents : M Chavassieux Luc, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, Mme Bertelle Emilie, M Furnion Pascal, M Aymard Nicolas, Mme Raboisson Croppi Laurence, M Charvolin Jean-Jacques, Mme Martini Laurence, M Grange Christophe, M Langlet Pascal

Membres excusés :

M Rolland Alain donne pouvoir à Chantal Besson

Mme Blanc Anik donne pouvoir à Didier Guyot

Mme Duroch Aline donne pouvoir à Laurence Martini

Secrétaire de séance : Emilie Bertelle

Le procès-verbal du 03 juillet est présenté au conseil municipal.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

❖ DELIBERATIONS

1. Cession de Terrain

Monsieur le maire expose au conseil municipal que pour la réalisation de place de stationnement, il convient d'acquérir une partie de parcelle suivante : section cadastrée A 625 appartenant à Consort Courbon.

La surface totale acquise est de 140 m².

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une cession gratuite.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- Approuve la cession gratuite de la parcelle énoncée ci-dessus
- Autorise Mr le Maire à signer tous documents afférents à cette transaction
- Dit que les crédits seront prévus au budget

2. Charges aux associations – 1^{er} semestre 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 10 décembre 2020

Considérant le nombre d'heures d'utilisation par chaque association, du 1^{er} janvier au 30 juin 2024

Entendu que les charges sont payées semestriellement

Il est rappelé que le tarif des charges locatives aux associations comme suit :

Jours de la semaine :

- 1.20€ de l'heure pour toutes les associations

Samedi / dimanche / jours fériés / vacances scolaires :

- 1.50€ de l'heure pour toutes les associations

Association extérieure

- 5.00€ de l'heure

Il est présenté le nombre d'heures de janvier au juin 2024

Associations	Nombre d'heures jours ouvrés	Nombre d'heures samedi	Tarif jours ouvrés	Tarif samedi	Tarif association extérieure	TOTAL
			1,20 €	1,50 €	5,00 €	
CJC	70	6	84€	9€		93€
Chauss' en chœur	26		31.20€			31.20€
Yoga	226.5	10	271.80€	15€		286.80€
Association des familles	125		150€			150€

Ecole de Musique de Mornant Chaussan	156		187.20€			187.20€
La plume en chantier	18				90€	90€
Présence au monde	10		12€			12€
Total	631.5	16	736.20€	24€	90€	850.20€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la répartition des heures

Dit que les associations s'acquitteront du paiement de l'utilisation des salles selon les conditions énoncées ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes se référant à cette délibération.

3. Subvention Ecole du Loup

Vu la demande de subvention exceptionnelle de l'école du Loup de Chaussan l'achat de vélo Winther Tricycle et bicycle, pour compléter le lot de trottinettes et de faire un cycle sur le rouler et compléter l'offre dans la cour.

Les vélos sont destinés aux maternelles.

Monsieur Didier Guyot présente le projet.

Vu le coût de 510 € pour l'achat de 2 vélos

Vu la demande de l'école

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention à hauteur de 510€ à l'école du loup

Dit que la somme sera inscrite au Budget Primitif 2024

❖ Questions diverses

➤ **Point sur la rentrée scolaire**

Luc Chavassieux (Maire) et Didier Guyot (adjoint aux affaires scolaires) ont fait le tour des classes.

94 enfants présents à la rentrée 2024 – 2025

On accueille une nouvelle ATSEM : Candy Beloeil qui sera en maternelle (classe unique).

Magalie Capuano assurera l'encadrement du périscolaire.

L'école de musique de Mornant – Chaussan fera des animations musicales à destination des GS au CM2 durant la pause méridienne à partir de mi septembre. Les interventions auront lieu les mardis et jeudis. Chaque groupe aura une représentation en fin de période.

➤ **Travaux en cours**

Ecole

Des travaux ont eu lieu dans l'école durant les vacances scolaires (été). Le modulaire a été enlevé. On remercie Mr et Mme Piegay qui nous ont permis de passer par leur terrain pour l'enlever. Les forages de la géothermie ont été réalisés.

Néanmoins les travaux ont pris du retard et l'entreprise de nettoyage a dû intervenir plus tard que prévu initialement.

La noue derrière la cantine a été déplacée.

Osmose

Le permis de construire a été accordé et signé.

Le dossier de consultation des entreprises est en cours d'élaboration et la consultation devrait débuter fin septembre / début octobre.

Une étude acoustique a été réalisée.

Demande de subvention : Nous poursuivons les recherches pour financer ce projet.

➤ **PLU – Modification**

Le rapport de présentation de modification a avancé. Il sera présenté à un conseil ultérieur pour approbation.

L'enquête publique est prévue du 20 novembre au 20 décembre.

➤ **Terrain de sport**

Devis validé pour l'installation d'une pyramide cordée. Il faudra déplacé le toboggan et un petit jeu suite à l'installation.

Le terrassement va être réalisé par la commune.

Pyramide installée à partir du 15 octobre et tous les aménagement devront être réalisés en amont.

Prochain conseil municipal : 1er octobre

Séance levée à 22h30